

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 14 janvier 2016 à 17h30, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
BOURDEAU
BRISON SAINT INNOCENT
GRESY SUR AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
SAINT OFFENGE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VOGLANS

DORD Dominique
BERETTI Renaud
CASANOVA Corinne
FRUGIER Michel
DRIVET Jean-Marc
CROZE Jean-Claude
CLERC Robert
BOUVIER Eudes
EICHENLAUB Jean-Christophe
FAZIO Salvator
CURTILLET Jacques
GELLOZ Bernard
LOISEAU Jean-Claude
GONTHIER Gérard
MERCIER Yves

Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS

Pouvoir de Robert AGUETTAZ

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

ABSENTS EXCUSES :

LE BOURGET DU LAC
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ CLARAFOND
PUGNY CHATENOD
VIVIERS DU LAC

FRANCOIS Marie-Pierre
FALCETTA Nicole
JACQUIER Nicolas
MASSONNAT Jean-Guy
AGUETTAZ Robert

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme BEAUX SPEYSER Danièle
M. GOUDOUNEIX Michel
M. GIMOND Frédéric
Mme REVOL Martine
M. TOUZEAU Christophe
Mme QUAY THEVENON Eline
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle

Drumettaz-Clarafond
Directeur général des services
Directeur général adjoint
Directrice de cabinet
Responsable Assainissement – Eau potable de secours
Assistante de direction
Responsable juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 34 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 5 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 15 présents et 19 votants en début de séance.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2014-60

**Récupération de chaleur sur les eaux épurées en sortie de station pour le chauffage
du centre aquatique par pompe à chaleur
Avenant n°2**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du bureau en date du 5 février 2015, qui attribuait le marché de récupération de chaleur sur les eaux épurées en sortie de station pour le chauffage du centre aquatique par pompe à chaleur au groupement d'entreprise VEOLIA EAUX / RP TRAVAUX / GIROUD-GARAMPON pour un montant de 643 550,02 € HT.

Pour répondre aux contraintes d'exploitation du site il a été nécessaire de réaliser des travaux complémentaires à ceux prévus dans le marché. Ces travaux complémentaires ont fait l'objet d'un avenant n°1 sans plus-value approuvé par le Bureau communautaire le 20 septembre 2015 et notifié le 16 octobre 2015.

Par la présente, monsieur le Président propose une modification de la répartition du montant du marché entre les prestataires sans modification du montant global du marché.

Dans l'intérêt du Maître d'ouvrage et pour respecter les délais contractuels, une partie des prestations, dévolues initialement à l'entreprise RP Travaux, a été réalisée et prise en charge par l'entreprise VEOLIA.

Il en ressort une modification de la répartition du montant global du marché, entre ces deux entreprises, sans modifier le montant global et forfaitaire du marché initial, selon :

	HT	TVA 20%	T.T.C
Montant du marché initial y compris avenant n°1:			
Veolia	363 218,95 €	72 643,79	435 862,74
RP Travaux	121 696,07 €	24 339,21	146 035,28
SAS Giroud Garampon	158 635,00 €	31 727,00	190 362,00
Total du marché initial y compris avenant n°1	643 550,02 €	128 710,00 €	772 260,02 €
Montant du marché avenant n°2 :			
Veolia	389 926,75 €	77 985,35	467 912,10
RP Travaux	94 988,27 €	18 997,65	113 985,92
SAS Giroud Garampon	158 635,00 €	31 727,00	190 362,00
Total du marché avenant n°2	643 550,02 €	128 710,00 €	772 260,02 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée la signature de l'avenant 2 au marché n°2014-60.

Les crédits sont ouverts au budget "Plan Climat 2015" sur l'opération n°163 en report sur l'année 2016.

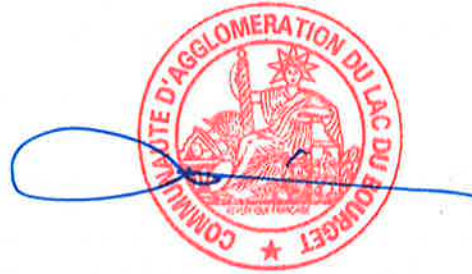
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2014-60 de Récupération de chaleur sur les eaux épurées en sortie de station pour le chauffage du centre aquatique par pompe à chaleur.

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 15
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**RECUPERATION DE CHALEUR SUR LES EAUX EPUREES EN
SORTIE DE STATION POUR LE CHAUFFAGE DU
CENTRE AQUATIQUE PAR POMPE A CHALEUR
MARCHE N°14/60**

AVENANT N°2

**ACTE D'ENGAGEMENT
DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE**

AVENANT N° 2

**MARCHE DU 09 MARS 2015
NOTIFIE LE 12 MARS 2015
AVENANT N°1 DU 16 OCTOBRE 2015**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Exposé

La CALB, par marché du **09 mars 2015**, a confié au groupement d'entreprises VEOLIA EAU (mandataire) / RP TRAVAUX / GIROUD GARAMPON l'exécution des travaux de récupération de chaleur sur les eaux épurées en sortie de station pour le chauffage du centre aquatique par pompe à chaleur,

ARTICLE 1 : RAPPEL DU MARCHÉ INITIAL

Par notification en date du 13 mars 2015, la communauté d'agglomération du Lac du Bourget a confié au groupement d'entreprises VEOLIA EAU (mandataire) / RP TRAVAUX / GIROUD GARAMPON, le marché de travaux de récupération de chaleur sur les eaux épurées en sortie de station pour le chauffage du centre aquatique par pompe à chaleur pour un montant de 643 550,02 € HT.

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

Dans l'intérêt du Maître d'ouvrage et pour respecter les délais contractuels, une partie des prestations, dévolues initialement à l'entreprise RP Travaux, a été réalisée et prise en charge par l'entreprise VEOLIA.

Il en ressort une modification de la répartition du montant global du marché entre ces deux entreprises, sans modifier le montant global et forfaitaire du marché initial, selon :

	HT	TVA 20%	T.T.C
Montants du marché initial y compris avenant n°1:			
Veolia	363 218,95 €	72 643,79	435 862,74
RP Travaux	121 696,07 €	24 339,21	146 035,28
SAS Giroud Garampon	158 635,00 €	31 727,00	190 362,00
Total du marché initial y compris avenant n°1	643 550,02 €	128 710,00 €	772 260,02 €
Montants du marché avenant n°2 :			
Veolia	389 926,75 €	77 985,35	467 912,10
RP Travaux	94 988,27 €	18 997,65	113 985,92
SAS Giroud Garampon	158 635,00 €	31 727,00	190 362,00
Total du marché avenant n°2	643 550,02 €	128 710,00 €	772 260,02 €

ARTICLE 3 - PRIX DE REGLEMENT - MONTANT DES TRAVAUX

Les prix sont globaux et forfaitaires selon les dispositions de la décomposition du prix global et forfaitaire initiale sont inchangés.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE L'AVENANT

L'entreprise renonce à toute réclamation ou recours relatifs à l'objet du présent avenant ou à l'exécution du contrat dont le fait générateur serait antérieur à la date de signature du présent avenant.

ARTICLE 5 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à **AIX LES BAINS**, le

Le Président,

Lu et Accepté,
L'entrepreneur,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché 2014-60 - Récupération de chaleur sur les eaux épurées en sortie de station pour le chauffage du centre aquatique par pompe à chaleur - Avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 18/01/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 18/01/2016

Numéro de l'acte : d1253 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160114-d1253-DE

Date de décision : 14/01/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant